ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 131613

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la nécessité de reconnaître la CFR en tant qu'association agréée. De nombreux députés ont soutenu la demande de la Confédération française des retraités d'être reconnue en tant qu'association agréée, ce qui lui permettrait une représentation officielle dans tous les organismes de réflexion-consultation, de gestion et de décision traitant des problèmes concernant les retraités. Or, à ce jour, cette demande n'a pas été prise en compte par le Gouvernement. La CFR représente plus de 1 million et demi de membres et son utilité n'est plus à démontrer. Il serait donc légitime qu'elle puisse donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions concernant les retraités et personnes âgées et proposer les mesures conformes à leurs intérêts matériels et moraux, qu'elle puisse représenter officiellement auprès des pouvoirs publics les retraités, qu'elle puisse enfin exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels des retraités et personnes âgées. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bouchet
Circonscription : Vaucluse (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131613
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2669
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)